

# SCOTT

(Nom de la Municipalité)

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite Municipalité, qu'il y aura **séance ordinaire du conseil**, soit le lundi 9 septembre 2013 à 19 :00 hres, au 1, 8<sup>ème</sup> Rue.

Demande de dérogation mineure pour l'implantation de deux murets de soutènement, le premier ayant une hauteur variant de 0.6 m à 2.43 m de haut et le second d'une hauteur variant de 1.5 m à 3.04 m de haut. Donc, une dérogation de 1.04 m.

Selon l'article 13.4 b) murs de soutènement : deux mètres de haut dans les cours avant, latérales et arrières sont autorisés

Lots numéros 5 164 973 et 4 065 058, situé au 270, route Kennedy , Scott.

**DONNÉ à Scott, ce 26 août 2013**

  
Signature

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

( Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil )

Je soussignée Nicole Thibodeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 26 août 2013 entre 15 :30 hres et 16 :30 hres.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 26 août 2013.

  
Signature

  
Titre